

Actualité européenne

Un sommet extraordinaire pour revoir la gouvernance économique de l'UE et sa stratégie de croissance

Entré en fonction le 1^{er} janvier à la présidence du Conseil européen, le premier acte politique majeur d'Herman van Rompuy a été la convocation, pour le 11 février, d'un Conseil européen extraordinaire restreint (dont sont exclus les proches conseillers) entièrement dédié à la sortie de crise et à la stratégie de croissance et d'emploi de l'UE à l'horizon 2020.

Ce sommet des chefs d'État et de gouvernement devra tout d'abord s'attaquer à la « crise grecque », et décider, le cas échéant, s'il convient d'établir un plan européen de sauvetage des finances grecques. Arrivé au pouvoir à Athènes en octobre, le gouvernement socialiste grec a découvert que le déficit public grec pour 2009 ne serait pas de 6 % du PIB comme prévu, mais de 14 %, ce qui pourrait porter la dette publique grecque à 129 % en 2011. Cette situation fait courir un risque réel de faillite de l'État grec, et par ricochet de l'ensemble des pays de la zone Euro, et il n'est pas certain qu'Athènes parvienne à assainir ses finances sans une action coordonnée.

Le Conseil européen de février aura un second point important à l'ordre du jour : **la stratégie européenne de croissance et d'emploi à l'horizon 2020**. Ce dossier pose encore une fois la question de la gouvernance économique européenne. La stratégie de Lisbonne arrivant à échéance cette année avec un bilan mitigé, la Commission européenne a proposé en novembre 2009 de définir une nouvelle stratégie de développement intitulée Stratégie UE 2020, qu'elle voudrait centrée sur l'innovation et la connaissance, la lutte contre l'exclusion, la croissance verte et l'économie numérique. **Des nombreuses contributions ont depuis appelé à mettre au cœur de cette stratégie la mise en place d'une politique industrielle européenne et d'une stratégie plus offensive sur les marchés extérieurs.**

Dans sa contribution sur la stratégie 2020, la France en appelle ainsi à des initiatives communautaires fortes et concrètes et un pilotage économique coordonné au sein de la zone euro et du marché intérieur. Alors que l'ancienne stratégie de Lisbonne reposait essentiellement sur des actions nationales faiblement encadrées au niveau européen, la France réclame un volet européen renforcé pour développer la voiture propre, établir une véritable politique industrielle européenne, créer une politique de l'énergie plus intégrée, redoubler d'effort en matière de recherche et d'innovation.

La France propose également de renforcer sensiblement le volet extérieur de la stratégie de compétitivité. Sur un ton relativement nouveau et très ferme, les autorités françaises revendiquent **un « esprit de réciprocité » dans l'accès aux marchés des pays tiers, en particulier les marchés publics**. Pour assurer la loyauté des échanges, **la France recommande également une promotion active des normes sociales et environnementales dans les relations bilatérales et multilatérales et le respect effectif des droits de propriété intellectuelle.**

L'Espagne, qui préside pour six mois le Conseil des ministres de l'UE, a mis le même accent sur la promotion des intérêts commerciaux européens. **Madrid souligne notamment la question de l'accès aux matières premières et aux marchés publics dans les pays tiers, celle du respect des droits de propriété industrielle, et celle des crédits à l'exportation.** L'Espagne évoque enfin la priorité énergétique, avec le développement des interconnexions énergétiques et des énergies renouvelables, ainsi que l'objectif de cohésion territoriale.

Mais le gouvernement de José Luis Zapatero ne veut pas que la stratégie pour 2020 demeure un catalogue de bonnes intentions, et plaide pour des instruments contraignants. Ainsi, tout pays qui ne respecterait pas les objectifs que l'UE s'est assignés pourrait être passible de sanctions financières, par exemple, sous forme de retrait de subventions des Fonds structurels. A contrario, les « bons élèves » pourraient obtenir des « primes » en matière de financement européen. Ces propositions n'ont pas manqué de susciter une levée de bouclier au Royaume-Uni et en Allemagne, pays opposés à l'idée de gouvernement économique européen. Dans leurs positions, ces deux pays mettent bien moins l'accent sur la dimension extérieure de la future stratégie. En termes de gouvernance, ils s'en tiennent à une forme de statu quo, à savoir une « coordination ouverte » des politiques des États membres à travers le suivi d'indicateurs, la publication des performances, et la comparaison de leurs progrès à intervalles réguliers.

À l'inverse, les députés européens, ainsi que le premier ministre luxembourgeois reconduit à la présidence de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, ont soutenu très largement une coordination économique renforcée, que ce soit pour la réalisation de la stratégie de croissance pour 2020 ou pour la stabilité de la zone Euro.

Dossiers importants

Marchés publics : l'application des directives de 2004 en discussion

Lors d'une audition publique à la commission du marché intérieur du Parlement européen, le 27 janvier, les députés ont reçu plusieurs intervenants afin d'évaluer la mise en œuvre de la législation européenne régissant la passation des marchés publics.

Philippe Van der Mersch, président du groupe de travail de la FIEC sur les marchés publics, a fait une intervention remarquée. **Conformément aux recommandations de la FNTP, des messages importants ont pu être relayés, notamment sur la nécessaire stabilité du cadre juridique, le rejet des offres anormalement basses, et le problème de non-réciprocité de l'accès de concurrents étrangers**

aux marchés publics dans l'UE.

La Commission préparant actuellement une étude d'impact sur l'opportunité de légiférer sur les concessions de service, un représentant d'associations d'autorités locales allemandes, Norbert Portz, a appelé à s'en tenir aux textes actuels. Philippe Van der Mersch a soutenu sa position mais a souligné que, si une initiative législative était lancée, il faudrait étendre aux concessions de services les règles sur les concessions de travaux. Selon la représentante du patronat européen (BusinessEurope), Arnhild Dordi Gjønnes, une directive sur les concessions empêcherait les innovations ultérieures.

Les discussions ont également porté

sur l'impact des critères sociaux et environnementaux introduits dans les directives de 2004 sur les marchés publics. Selon Peter Nohrstedt du Conseil suédois de gestion environnementale, les PME ne critiqueraient pas les critères en question mais plutôt celui du prix qui pèse trop lourd dans l'attribution d'un marché. Arnhild Dordi Gjønnes a en revanche qualifié d'adéquates les règles existantes sur les critères sociaux et environnementaux. La Commission européenne a indiqué que son guide sur les critères sociaux et environnementaux, annoncé pour 2009, serait publié sous peu.

Services dans le marché intérieur : création des guichets uniques pour les prestataires de services

La Direction Générale au Marché intérieur de la Commission européenne a mis en ligne sur son site Internet un [portail d'accès aux guichets uniques](#) nationaux dont la mise en place est prévue par la directive « services ». Ces points de contact nationaux doivent informer les entreprises sur les formalités et démarches nécessaires pour accomplir des activités de service dans chaque Etat. Ils devront par ailleurs accomplir « l'ensemble des procédures et formalités nécessaires à l'accès à ses activités de services, en particulier, les déclarations, notifications

ou demandes nécessaires aux fins d'autorisation auprès des autorités compétentes, y compris les demandes d'inscription dans les registres, rôles, bases de données ou à un ordre ou à une association professionnels », ainsi que toutes « les demandes d'autorisation nécessaires à l'exercice de ses activités de services ». En France, cette mission est attribuée aux centres de formalité des entreprises.

Tous les liens menant aux sites des guichets nationaux ne sont pas encore actifs (Italie, Roumanie) ou mènent vers des sites gouvernementaux très

généraux (Grèce, Malte, Slovaquie, Slovénie). Nombreux sont les sites Internet publiés uniquement dans la langue nationale.

Plus d'informations : http://ec.europa.eu/internal_market/eu-go/index_fr.htm

La directive « Services » est applicable depuis le 28 décembre 2009 dans l'ensemble de l'UE et de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège). Selon une évaluation de la Commission, sa transposition a pris du retard dans six États membres Bulgarie, Grèce, Lettonie, Pologne, Slovénie et Slovaquie.

Intergroupe URBAN

Créé sous la législature précédente, l'intergroupe URBAN continuera ses travaux au sein du Parlement européen tout au long de la nouvelle législature 2009-2014. Structure de réunion et de réflexion, il a vocation à réunir

les députés européens, tous partis politiques confondus, qui souhaitent travailler à la prise en compte des problématiques urbaines au sein des politiques européennes. Le bureau de l'Intergroupe est composé du président

Jan Olbrycht (groupe PPE, Pologne), et de huit vice-présidents **dont deux Français : Sophie Briard Auconie (UMP, groupe PPE), et Karima Delli (Europe Écologie, groupe Verts/ALE).**

Intergroupe « Services Publics »

Le Parlement européen a approuvé le 20 janvier la création d'un nouvel intergroupe sur les Services publics pour la législature 2009-2014. **Présidé par la française Françoise Castex (PS – groupe S&D), il réunit 50 eurodéputés** représentant six groupes politiques et treize Etats membres. On

compte parmi ses sept vice-présidents trois Français : Elisabeth Morin-Chartier (UMP, groupe PPE), Pascal Canfin (Europe Écologie – Groupe Verts/ALE), et Jean-Luc Bennahmias (MoDem – groupe ALDE). L'intergroupe concentrera ses travaux sur les principaux dossiers en lien avec les services publics,

notamment l'évaluation des questions d'encadrement des aides d'État pour compensation de service public, de marchés publics, de concessions et PPP, de cohésion territoriale, de droits fondamentaux et bien entendu de transposition de la directive services dans les États-membres.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER-CHAPEAUX (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Aymeric LORTHIOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : lorthioisa@fnfp.fr) - ou europe@fnfp.fr